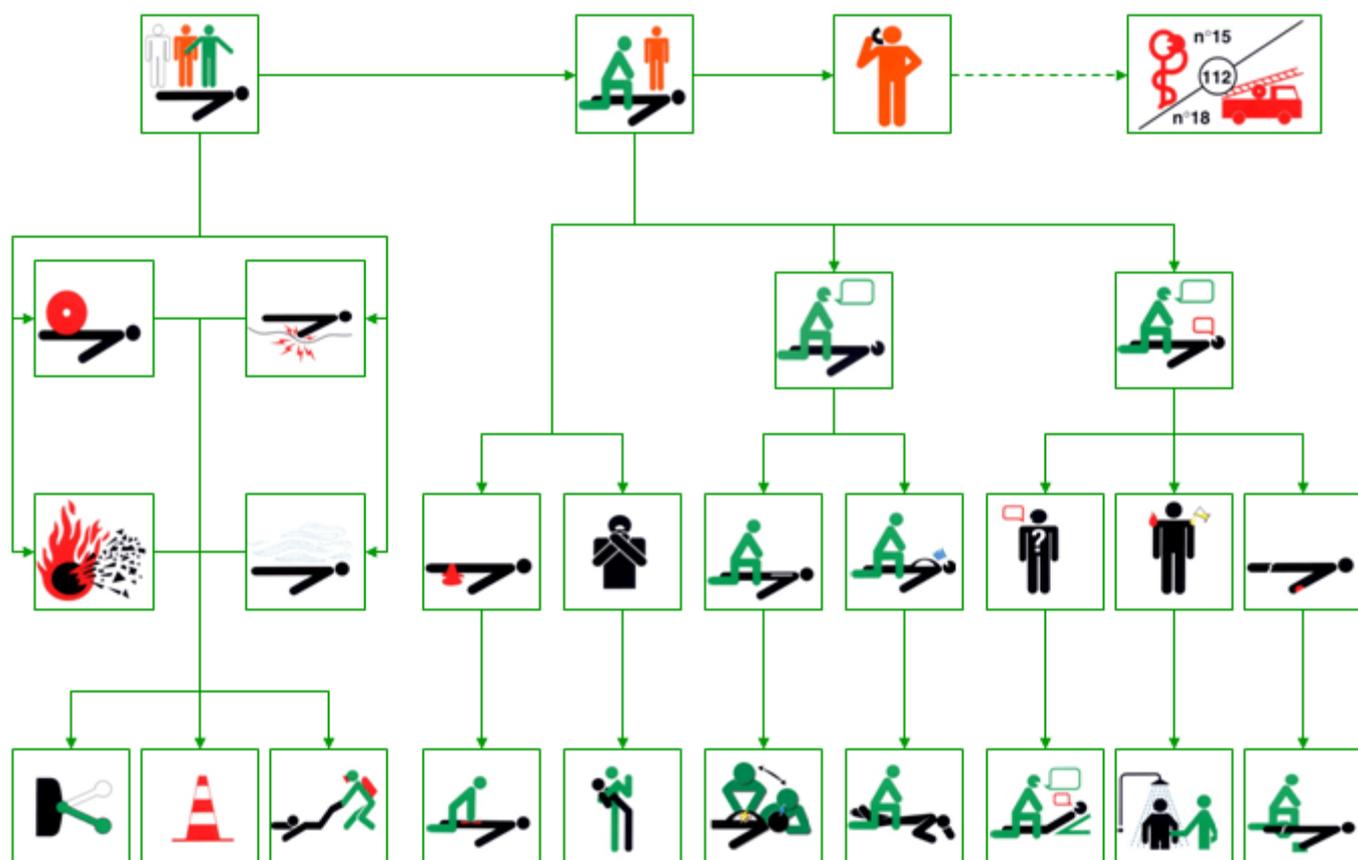


SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL



Les +

Agir en cas d'accident

Les +

Limiter les dangers en
situation de travail

Les +

Appliquer les gestes
d'urgences

Chartres
28 et 29 novembre 2024



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Des éléments à connaître

2 jours

du 28/11/2024

au 29/11/2024

9h00 - 12h30

14h00 - 17h30

PUBLIC

Agriculteurs-trices - Futurs installés-es - Salariés-es

PREREQUIS

Aucun

TARIFS & FINANCEMENT

0 € pour un contributeur Vivea (être à jour de ses cotisations MSA et sous réserve des conditions de prise en charge)

170 € par stagiaire pour toute autre situations (formation susceptible d'être financée par votre OPCO)

INTERVENANT(E)S

Christophe NEHLIG Cfppa La Saussaye

OBJECTIFS

Apporter les premiers secours à une victime

- **Connaissance des accidents du travail**
- **La procédure Protéger, Alerter, Secourir**
- **Mises en œuvre des gestes de premiers secours**

CONTENU / PROGRAMME

- Le rôle du Sauveteur Secouriste du Travail
- Le cadre juridique de l'intervention du SST
- L'alerte aux populations
- Analyser une situation d'accident et protéger
- Examiner la victime et faire alerter
- Secourir une victime qui saigne, qui s'étouffe, qui se plaint de sensations pénibles et/ou des signes anormaux, qui se plaint de brûlures, qui se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements,
- Secourir une victime qui ne répond pas, mais qui respire, qui ne répond pas et ne respire pas.

METHODES PEDAGOGIQUES

Tour de table Exposés didactiques Diaporama Plan d'intervention Echanges entre participants et formateurs Exercices individuels ou en sous-groupes

MODALITES D'EVALUATIONS

Exercices d'application et auto-positionnement sur le document d'évaluation de fin de stage

La chambre d'agriculture se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation si le nombre de participants est insuffisant.

CONTACT RESPONSABLE DE STAGE / PRE-INSCRIPTION

Bertrand de LACHEISSERIE +33 (0)2 37 24 45 42 b.delacheisserie@eure-et-loir.chambagri.fr

Ou Centre de Formation +33 (0)2 37 24 45 42

Le programme détaillé vous sera envoyé avec votre convocation pour la confirmation. Une attestation de fin de formation sera délivrée après la formation. Les conditions générales, accès aux publics en situation de handicap et règlement intérieur sont disponibles dans le livret d'accueil, sur le site internet de la Chambre d'Agriculture Centre Val de Loire <https://centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr>, et disponibles sur demande.

BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION

A retourner avant le 14 novembre 2024

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Du 28/11/2024 au 29/11/2024 - 2 jours

Nom de l'entreprise (GAEC, EARL...) :

N° SIRET :

Nom et prénom du participant :

Date et lieu de naissance :

Adresse postale :

Code Postal : Commune :

Tél : Portable :

Mail :

Statut professionnel : <input type="checkbox"/> Chef.fe d'entreprise agricole <input type="checkbox"/> Associé.e <input type="checkbox"/> Conjoint.e collaborateur <input type="checkbox"/> Salarié.e <input type="checkbox"/> Cotisant.e solidaire MSA (préciser si cotisation Vivea prélevée ou non) <input type="checkbox"/> En projet d'installation agricole <input type="checkbox"/> Autre :	Niveau de qualification : <input type="checkbox"/> Aucun diplôme <input type="checkbox"/> Niv. 3 : CAP, BEP <input type="checkbox"/> Niv. 4 : Baccalauréat <input type="checkbox"/> Niv. 5 : BAC +2 : DEUG, BTS, DUT, DEUST <input type="checkbox"/> Niv. 6 : BAC +3/+4 (Licence, Maîtrise, Master) <input type="checkbox"/> Niv. 7 : Bac +5 : Master, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur <input type="checkbox"/> Niv. 8 : Bac +8 : Doctorat
Avez-vous des attentes / besoins d'un aménagement spécifique pour suivre cette formation (difficulté visuelle, handicap, ...) ?

- Je m'engage* à participer à la formation n°24066
 J'ai pris connaissance des conditions générales et du livret d'accueil



En fonction des conditions de prise en charge, le règlement du montant défini sur le contrat ou la convention de formation sera à réaliser à réception de la facture.

Fait à Le **Signature**

* Votre inscription sera définitive à réception de notre confirmation



BULLETIN A RETOURNER PAR MAIL OU COURRIER A :

CHAMBRE D'AGRICULTURE - Centre de Formation

10 RUE DIEUDONNE COSTES - CS10399

28008 CHARTRES

+33 (0)2 37 24 45 42 - formations@eure-et-loir.chambagri.fr



Protection des Données : vous disposez de droits sur vos données personnelles et notamment le droit, à tout moment, de retirer votre consentement au traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de votre Chambre d'agriculture.

RAPPEL SUR LE CREDIT D'IMPOT FORMATION 2024*

Par exemple pour 1 journée de formation de 7 heures, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de :

7 h x 11,65 € = 81,55 €

***Pour cette année, le montant est doublé ce qui le porte à 163,10 €**

Contact :

Centre de formation

+33 (0)2 37 24 45 42

formations@eure-et-loir.chambagri.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE

10 RUE DIEUDONNE COSTES - CS10399

28008 CHARTRES CEDEX

Notre activité formation en 2023 :

467 stagiaires, 76 jours de formation

94 % des stagiaires se disent satisfait à très satisfait

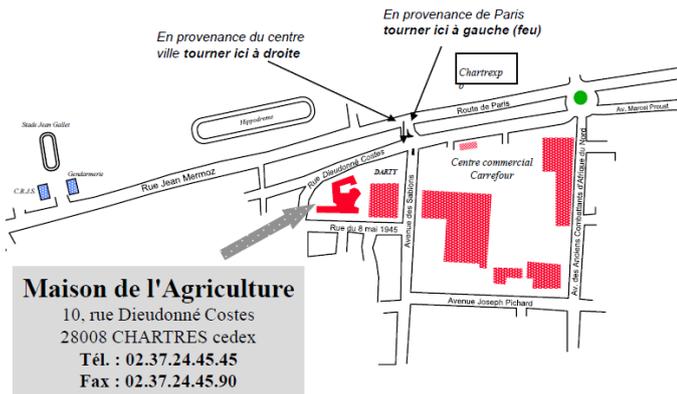
Nos formations ont répondu aux besoins de 99 % des participants

Le contenu des formations est déclaré transférable rapidement dans l'activité par 94 % des personnes

Nos intervenants sont jugés de bonne qualité à 100 %

Formation Certifiante :

- Certiphyto* : 100 % de réussite
- Certicrea** : 57 % de réussite



Maison de l'Agriculture

10, rue Dieudonné Costes
28008 CHARTRES cedex
Tél. : 02.37.24.45.45
Fax : 02.37.24.45.90

Ligne de bus : 4 – 5- 12 – 15 arrêt « Etampes »

Pas d'hébergement possible



Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Retrouvez toutes nos formations sur

www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr

* Certiphyto : Certification RS5655 « Certificat individuel produits phytopharmaceutiques catégorie décideur » certifiée par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire le 13/12/2021

** Certicrea : Certification RS5244 « Création ou reprise d'une entreprise agricole » certifiée par l'Assemblée Permanente Chambre d'Agriculture le 14/09/2020



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES

